

ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION ET ENCOURAGER UN DÉBAT PUBLIC FONDÉ SUR L'ANALYSE DES FAITS AFIN DE FAIRE ÉVOLUER LA MANIÈRE DONT LES MIGRATIONS SONT PERÇUES



Actions connexes

- a. Adopter, appliquer et maintenir en vigueur des textes de loi qui répriment les infractions inspirées par la haine visant les migrants, simples ou aggravées, et former les fonctionnaires chargés de faire respecter la loi et d'autres agents publics pour qu'ils puissent constater, prévenir et combattre ce type d'infractions et les autres actes de violence visant les migrants et fournir aux victimes une aide médicale, juridique et psychosociale
- b. Permettre aux migrants et aux communautés de dénoncer tout acte d'incitation à la violence contre les migrants en les informant des voies de recours existantes, et amener quiconque participant à la commission d'une infraction inspirée par la haine contre des migrants à répondre de ses actes, dans le respect du droit interne et du droit international des droits de l'homme, en particulier de la liberté d'expression

- c. Promouvoir une information indépendante, objective et de qualité, y compris sur Internet, notamment en sensibilisant les professionnels des médias aux questions de migration et à la terminologie afférente, en instituant des normes déontologiques pour le journalisme et la publicité et en cessant d'allouer des fonds publics ou d'apporter un soutien matériel aux médias qui propagent systématiquement l'intolérance, la xénophobie, le racisme et les autres formes de discrimination envers les migrants, dans le plein respect de la liberté de la presse
- d. Nous doter de mécanismes permettant de prévenir, de constater et d'éliminer les pratiques de profilage racial, ethnique et religieux des migrants de la part des autorités, ainsi que les actes systématiques d'intolérance, de xénophobie, de racisme et de toutes les autres formes multiples et croisées de discrimination, en collaboration avec les institutions nationales des droits de l'homme, notamment en suivant, analysant et faisant connaître les tendances, et en donnant à quiconque des voies de recours
- e. Ménager aux migrants, en particulier aux migrantes, des voies de recours aux niveaux national et régional, le but étant d'asseoir le principe de responsabilité et d'amener les autorités à répondre des faits et actes de discrimination commis contre les migrants et leur famille
- f. Favoriser les campagnes de sensibilisation à l'intention des communautés d'origine, de transit et de destination, le but étant d'amener le public à considérer les effets positifs qu'ont des migrations sûres, ordonnées et régulières, sur la base d'éléments tangibles et de faits, et de mettre un terme au racisme, à la xénophobie et à la stigmatisation à l'égard de tous les migrants

g. Inviter les migrants, les responsables politiques, religieux et locaux, ainsi que le personnel enseignant et les prestataires de services, à constater et prévenir les actes d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de toute autre forme de discrimination contre les migrants et les diasporas, et appuyer les activités menées à l'échelon local pour promouvoir le respect mutuel, notamment lors des campagnes électorales



Réduction du profilage ethnique

Afin de réduire le profilage ethnique par la police, les États peuvent mettre en œuvre diverses bonnes pratiques. Par exemple, ils peuvent veiller à ce que les codes de conduite :

- Énoncent des valeurs et des normes claires de non-discrimination ;
- Soient distribués à tous les agents de la force publique et fassent l'objet de cours dans le cadre de la formation de base et de la formation continue des agents en activité;
- Soient appliqués par les responsables et les superviseurs des services chargés de l'application de la loi, dont les actes (ou les omissions) communiquent un message fort sur les valeurs organisationnelles et le contrôle externe (Open Society Foundations, 2012).

Journée internationale des migrants

En 2004, le 18 décembre a été proclamé « Journée internationale des migrants » par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Journée internationale des migrants est l'occasion, chaque année, de démonter les mythes faux et préjudiciables sur les migrants, de rappeler la nécessité d'une coopération internationale pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de rappeler au public les avantages que la migration peut apporter aux communautés d'origine et de destination sous l'angle du développement durable, ainsi que la nécessité de promouvoir et de protéger les droits de tous les migrants. Divers États ont profité de la Journée internationale des migrants pour promouvoir une image positive des migrants, par exemple :

- En 2019, le quatrième Festival international du film sur la migration soutenu par l'ambassade du Mexique, l'ambassade de Suisse, l'ambassade du Canada, Save the Children et la Bangkok Screening Room s'est ouvert à Bangkok (Thaïlande) (OIM, 2019).
- Dans le cadre d'un appel mondial en faveur des droits de l'homme, le HCDH a publié une série de vidéos d'animation visant à relayer la voix des migrants et des communautés qui les accueillent ainsi que leurs discussions (HCDH, s.d.b).
- L'OIT organise chaque année un concours mondial de presse afin de récompenser une couverture médiatique exemplaire sur la migration de main-d'œuvre et le recrutement équitable.

Messages positifs sur la migration

Partout dans le monde, diverses mesures ont été prises pour réfuter les idées fausses sur les migrants et lutter contre la discrimination à leur égard. Au Costa Rica, l'émission de radio « Peuples sans frontières », qui a été diffusée pendant neuf ans, engage ses auditeurs dans des discussions honnêtes sur les questions de migration et de citoyenneté, tout en leur donnant des informations exactes sur la migration. En Autriche, la Croix-Rouge autrichienne a créé le « Stammtisch APP » afin de faciliter la discussion et de s'attaquer aux informations erronées qui promeuvent le racisme envers les migrants (ONUDC, 2015). Afin de lutter contre la discrimination et la violence auxquelles sont confrontés les migrants renvoyés de force dans leurs communautés d'origine en raison de la crainte d'une infection par la COVID-19, l'UNICEF Guatemala (C4D Guatemala) a créé des micromessages radiophoniques visant à dissiper les mythes et les craintes courantes et à promouvoir l'inclusion sociale, qui portent, par exemple, sur les mesures visant à combattre la stigmatisation et les migrants de retour et la COVID-19. À cela s'ajoute une vidéo de l'Institut guatémaltèque de la migration sur la manière d'aborder le retour dans le contexte de la COVID-19 et la communication à ce sujet.

Réseau de la coalition LAC

Quatre autorités locales situées en Amérique latine (Quito, Mexico, Medellín et Montevideo) ont analysé les dynamiques structurelles du racisme et de la discrimination à l'égard des groupes vulnérables, notamment des groupes de migrants, dans leur ville (Jácome, 2019). Mis en œuvre dans le cadre du réseau de la Coalition LAC, ce processus a permis aux quatre villes d'adopter des plans locaux d'inclusion sociale, qui analysent la discrimination dans les villes et cherchent à introduire des changements dans l'administration locale, notamment de nouvelles politiques contre le racisme.



Objectifs de développement durable pertinents



ODD 8: Travail décent et croissance économique

- ■8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
- ■8.8: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire



ODD 10: Inégalités réduites

- ■10.3: Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière
- ■10.7: Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées



ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces

- ■16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- ■16.b: Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable



ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

- ■17.7: Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- ■17:18: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays